Schweizerische Eidgenossenschaft
Confédération suisse
Confederazione Svizzera
Confederaziun svizra

FF 2018
www.droitfederal.admin.ch
La version électronique
signée fait foi

Désignation de normes techniques concernant les récipients à pression simples en vertu de la loi fédérale sur la sécurité des produits (LSPro)

1. Contexte

1.1 En vertu de l'art. 6 de la loi fédérale du 12 juin 2009 sur la sécurité des produits (LSPro)[1], le Secrétariat d'État à l'économie (SECO) est habilité à désigner les normes techniques qui permettant de satisfaire aux exigences essentielles en matière de santé et de sécurité visées à l'art. 5 de l'ordonnance du 25 novembre 2015 sur la sécurité des récipients à pression simples[2]. Il désigne dans la mesure du possible des normes harmonisées au niveau international. Les exigences essentielles sont présumées satisfaites si les normes désignées sont appliquées.

1.2 Dans sa communication 2018/C326/01[3], la Commission européenne a désigné des normes techniques harmonisées conformément à la directive 2014/29/UE[4].

2. Désignation de normes européennes

2.1 Le Secrétariat d'État à l'économie (SECO) désigne par la présente, les normes techniques énoncées dans la communication 2018/C326/01.

2.2 La désignation de normes harmonisées ne comprend pas l'avant-propos national, les annexes nationales ni les éléments similaires.

3. Remplacement de la désignation précédente

La présente désignation remplace celle du 13 mars 2018[5].

1 RS **930.11**
2 RS **930.113**
3 Communication de la Commission dans le cadre de la mise en oeuvre de la directive 2014/29/UE du Parlement européen et du Conseil relative à l'harmonisation des législations des États membres concernant la mise à disposition sur le marché des récipients à pression simples, JO C 326 du 14.9.2018, p. 1.
4 Directive 2014/29/UE du Parlement européen et du Conseil du 26 février 2014 relative à l'harmonisation des législations des États membres concernant la mise à disposition sur le marché des récipients à pression simples, Version du JO L 96 du 29.3.2014, p. 45
5 FF **2018** 1204

4. Consultation et obtention

Les normes désignées peuvent être consultées gratuitement ou obtenues contre paiement auprès de l'Association suisse de normalisation, Bürglistrasse 29, 8400 Winterthour, www.snv.ch.

2 octobre 2018

SECO – Direction du travail
Sécurité des produits:

Carola Kohler